

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 NOVEMBRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le mercredi 2 novembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 25 octobre 2022, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes pour respecter les règles sanitaires en vigueur, sous la présidence de Monsieur Jean-Bernard LALUE.

I – APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2022.

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 20 septembre 2022 est approuvé en l'état à l'unanimité des membres présents.

II – DELIBERATION 2022/21 : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR L'EXTENSION DES RESEAUX DANS LE SECTEUR DE CASSAGNE TABOURINET ET TOURNEHIL (Monplaisant).

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La commune de Monplaisant et la communauté de communes Vallée Dordogne et Forêt Bessède envisagent conjointement des travaux d'extension des réseaux (assainissement collectif, eaux pluviales) dans le secteur de Cassagne Tabourinet et Tournehil, sur la commune de Monplaisant.

Une convention de groupement de commandes a été approuvée, notamment afin de disposer des mêmes entreprises en charge de la réalisation des réseaux humides sous maîtrise d'ouvrage communautaire (EU) et communale (EP).

Il est rappelé que les travaux sur le réseau d'alimentation en eau potable relèvent du SIAEP SUD PERIGORD, hors convention de groupement de commandes.

La convention prévoit notamment que la Commission MAPA de la CCVDFB est celle du groupement de commandes, et que l'attribution des marchés se fait par délibération des assemblées délibérantes de ses membres, après avis consultatif de la Commission MAPA.

Lors de sa réunion du 29 septembre 2022, la commission MAPA, après lecture du rapport d'analyse des offres rédigé par le maître d'œuvre (TSA 24) a émis un avis favorable à l'attribution du marché de travaux à la société SAS AVEZOU pour un montant total de 262 599,91 euros HT, dont 235 698,51 euros HT pour l'assainissement collectif (CCVDFB), incluant l'offre de base et la prestation supplémentaire éventuelle n°1, et 26 901,40 euros HT pour les eaux pluviales (commune).

Il est donc demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution à la société SAS AVEZOU du marché de travaux pour l'extension des réseaux EU/EP à Monplaisant, et notamment la part relative au réseau d'eaux pluviales de 26 901,40 € HT relevant de la compétence de la commune de Monplaisant.

Ceci exposé, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents:

DECIDE de l'attribution à la société SAS AVEZOU du marché travaux pour l'extension des réseaux EU/EP dans le secteur Cassagne, Tabourinet et Tournehil à Monplaisant pour un montant total de 262 599,91 euros HT, dont 26 901,40 € HT pour le réseau d'eaux pluviales relevant de sa compétence de la commune de Monplaisant.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires.

III – QUESTIONS DIVERSES :

A / Remerciements du Foyer Socio-éducatif de Belvès :

Monsieur le Maire donne lecture du courrier reçu du Foyer Socio-éducatif de Belvès remerciant les membres du Conseil Municipal du versement de la subvention communale au titre de l'année 2022.

B / Colis de Noël aux aînés de la commune :

Monsieur le Maire sollicite les membres du Conseil Municipal pour la commande des colis de Noël pour les aînés de la commune. Après discussion, il est décidé de demander des devis aux conservateurs locaux.